



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SESSION ORDINAIRE, LE LUNDI 6 JUN 2016, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques, siège no 1
Pierre Levasseur, siège no 3
Michel Breton siège no 4
Germain Létourneau, siège no 5
Berthold Létourneau, siège no 6

ABSENCE : Lise Garant, siège no 2

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

06.06.16.075

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir ajouté à varia : panneaux de signalisation, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

06.06.16.076

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 MAI 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu les procès-verbaux de la session ordinaire du 2 mai 2016 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu lesdits documents, **il est proposé par** Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

06.06.16.077

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 31 974,03 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- a. Avis de motion règlement 2016-88 gestion des matières résiduelles
- b. Croissance des dépenses des municipalités par habitant
- c. Livre des gentilés
- d. Courriel de MA Doyle relatif aux états financiers 2015 pour incendie
- e. Rapport des traitements des constats Cours municipale
- f. Invitation au Dimanche du patrimoine à Lambton
- g. Ristourne de Desjardins
- h. Médial
- i. Invitation à l'assemblée générale annuelle de Cobaric

06.06.16.078

RÉSOLUTION POUR DEMANDER LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRMM).

Attendu que le député M. Paul Busque dispose d'un budget discrétionnaire en vertu du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016-2017; **En conséquence,** il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de St-Hilaire de Dorset procède à une demande de subvention au montant de 10 000 \$ auprès du député M. Paul Busque. Ces sommes serviront à améliorer en partie la route du Rang 9, le rang 9, et la route des Iles.

ADOPTÉE

06.06.16.079

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'ENTREPRENEUR POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CHEMIN DE COURCELLES.

ATTENDU QUE la Municipalité procèdera aux travaux identifiés dans la programmation des TECQ dans la route de Courcelles;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait des demandes de prix à cinq (5) entrepreneurs (Excavatech Inc., Excavation Bolduc, Excavation J.P. Roy, André Drouin excavation, M. Labrecque Inc.);



N° de résolution
ou annotation
06.06.16.080

ATTENDU QUE le coût du projet n'excèdera pas 24 999 \$ et peut donc être accordé de gré à gré;

Après analyse des propositions, il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on accepte la proposition la plus basse, soit celle d'Excavatech inc. pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR TRAVAUX PUBLICS.

ATTENDU QUE la municipalité procèdera à des travaux dans la route de Courcelles et l'asphaltage du Grand Shenley et donc désire attendre pour étendre l'abat-poussière;

ATTENDU QUE la dépense reliée à ces travaux est estimée à 6 000 \$;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- l'on demande la niveleuse de la municipalité de St-Martin et que l'on fasse étendre l'abat-poussière dans la route du 9, le 9 sud et le chemin du lac des îles.
- l'on demande la niveleuse de Excavatech pour le chemin de Dorset et que l'on remplisse les trous en attendant la réparation qui sera faite au cours de l'été.

ADOPTÉE

06.06.16.081

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT ET UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU NOUVEAU COMITÉ DU SERVICE D'INCENDIE.

ATTENDU QUE la Municipalité a signé un nouveau protocole dans le cadre de l'entente intermunicipale avec les municipalités de Courcelles, St-Évariste et La Guadeloupe pour le service d'incendie;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente prévoit, en plus des représentants des pompiers, un (1) représentant et un (1) substitut par municipalité faisant partie de l'entente ;

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on nomme Germain Létourneau comme représentant de la municipalité et Berthold Létourneau comme substitut.

ADOPTÉE

06.06.16.082

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR LES TRAVAUX DE VÉRIFICATION DE L'ANNÉE 2016.

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et Associés pour les travaux de vérifications de l'année 2016, le tout pour un montant estimé à 7 000 \$.

ADOPTÉE

06.06.16.083

RÉSOLUTION POUR DEMANDER À LA D.G. DE FAIRE ANALYSER L'EAU DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL.

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer la santé des gens qui circulent dans l'édifice municipal;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on demande à la D.G. de faire analyser l'eau de l'édifice municipal, le tout pour un montant estimé à 50 \$.

ADOPTÉE

06.06.16.084

AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 190-2010 RÉGISSANT LA GROSSEUR DES PONCEAUX REMPLACÉS OU NOUVELLEMENT INSTALLÉS POUR LES ENTRÉES PRIVÉES.


Avis de motion est par les présentes donné par Ghislain Jacques, conseiller au siège no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 211-2016 ayant pour effet de modifier le règlement no 190-2010. Ce règlement, s'il est adopté, entrera en vigueur selon la loi.

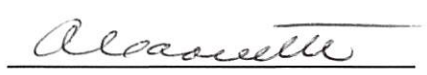
06.06.16.085


LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance d'ajournement soit levée. Il est 22h.

ADOPTÉE


Céline Bilodeau, mairesse


Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.